

Le Petit sourcier de l'histoire de l'éducation - Au temps du Directoire: notes sur l'enseignement primaire dans le canton de Neufchâtel-en-Bray - A l'aube du XXe siècle: le lycée de l'avenir vu par un professeur d'anglais (discours de distribution des prix au lycée Corneille de Rouen, 28 juillet 1900).

Numéro d'inventaire: 1999.01665

Auteur(s): Philippe Maurer

Type de document : imprimé divers Éditeur: C.R.D.P. (Mont-Saint-Aignan)

Date de création : 1977 (vers) Description: Tiré à part agrafé

Mesures: hauteur: 297 mm; largeur: 210 mm Notes: Ouverture d'une banque documentaire. Mots-clés : Musée pédagogique et ses successeurs

Monographies scolaires

Nom de la commune : Neuchâtel-en-Bray Nom du département : Seine-Maritime Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 5

Lieux: Seine-Maritime, Neuchâtel-en-Bray



LE PETIT SOURCIER DE L'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION

INTRODUCTION

Sous ce titre nous proposons l'ouverture d'une banque documentaire ouverte à toutes les bonnes volontés et alimentée par les fouilles que les uns et les autres nous pratiquons, ici ou là, systématiquement ou d'occasion, à travers les multiples sources de l'Histoire de l'Education.

Ainsi pourraient être régulièrement publiés, en attendant les grandes synthèses,

- des pièces inédites ou très peu connues qui sommeillent dans les fonds locaux, départementaux, régionaux, officiels ou privés;
- de rapides états des connaissances à l'issue de sondages d'archives.

Nous pensons en effet qu'une telle initiative devrait rendre d'utiles services à divers niveaux de la connaissance, des écoles, collèges ou lycées, qui sensibilisent leur public à l'environnement immédiat ou proche, aux Universités où se précisent les approches synthétiques.

Dès maintenant nous lançons l'expérience avec deux exemples provenant de la Seine-Maritime.





PHILIPPE MAURER

105

ı

AU TEMPS DU DIRECTOIRE: NOTES SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LE CANTON DE NEUFCHÂTEL-EN-BRAY (1)

1 - LES ÉCOLES

Dans ce canton coexistent des écoles publiques et des écoles particulières.

Dix écoles relevant de l'instruction publique sont installées dans les locaux de presbytères désaffectés (2).

Certaines font l'objet de devis de réparations. Ainsi, à Flamets (3), un devis établi par le maçon Villera, le charpentier Augustin Normand et le couvreur Louis De Grave fixe le montant des réparations pour l'école et le local de l'instituteur à 382 livres 6 sous.

2 — LES ÉLÈVES

Des tableaux nominatifs d'élèves des deux sexes permettent d'avoir une idée des effectifs, des âges, de leur travail et de leur conduite notamment civique.

A Neuville-Ferrières, qui compte 445 habitants (4), 42 garçons et 22 filles sont répartis en 4 classes (= niveaux):

1^{re} classe: 9 élèves âgés de 10 à 14 ans 2^e classe: 22 » » » 7 à 13 ans 3^e classe: 16 » » 7 à 12 ans 4^e classe: 17 » » 6 à 11 ans

Nous avons tenté de dresser un petit tableau statistique pour l'an VII (5).

	Population communale	Garçons	Ages	Filles	Ages	Total
BULLY	1 463	43	6-15 ans	12	8-13 ans	55
MESNIERES	666	30	?	29	?	59
NESLE-en-BRAY	?	31	5-15 ans	29	5-14 ans	60
NEUFCHATEL Ecole 1	2 900	35	?	8	?	43
Ecole 2		26	5-11 ans	20	6-12 ans	46
QUEVRECOURT	450	25	?	10	?	35

Les élèves doivent fournir une rétribution scolaire. A Saint-Saire (6) l'instituteur en fait le bilan :

[«] J'ai reçu chaque mois, excepté dans les mois (de) thermidor, fructidor et vendémiaire où les enfants sont en partie occupés aux travaux de la maison

^{1°} La somme de douze francs par 20 élèves.

^{2°} Le nombre des élèves qui n'ont rien payé sont au nombre de 8 ou 10. Les indigens, absolument pauvres, n'envoient point leurs enfants à l'école... »





106

PHILIPPE MAURER

3 — LES INSTITUTEURS

D'après un document non daté le canton de Neufchâtel disposait d'une douzaine d'instituteurs nationaux qui faisaient l'objet d'arrêtés de nomination et de procès-verbaux d'installation (7).

Ces instituteurs devaient prêter un serment de haine à la Royauté (8) :

« Je jure haine à la royauté et à l'anarchie, je jure attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'An III. »

et bien entendu être présents aux Fêtes nationales (9).

Deux instituteurs et une institutrice sont mis en vedette :

- à Nesle-en-Bray l'instituteur Héricher est destitué pour n'avoir pratiquement pas exercé ses fonctions et pour avoir dégradé « le caractère d'instituteur en se livrant à l'art prétendu de la divination et des sciences dites occultes et qu'il a perdu entièrement par cette conduite avilissante la confiance des habitants ».
- à Sainte-Beuve-en-Rivière l'instituteur national Machabée Bance disparaît subitement, mais il donne très rapidement de ses nouvelles expliquant que son traitement n'est pas payé et que la concurrence de l'école particulière de Saint-Germain a fait baisser de 50 % l'effectif de ses élèves.
- à Bouelles une institutrice particulière est suspecte « d'altérer l'enseignement et de le corrompre dans ses forces ». On lui reproche de ne pas utiliser les livres élémentaires républicains. Mais l'administration du département (10), mise au courant, conseille à la municipalité de temporiser et d'amener l'institutrice à faire amende honorable.

Enfin un rapport d'inspection du 3 floréal an VII juge l'enseignement dispensé dans l'école particulière tenue à Neufchâtel par la veuve Lespine et son gendre Varin. Nous le résumons ainsi :

Après avoir constaté l'absence des élèves mis en congé à la suite d'une composition qui avait duré jusqu'à 13 heures et relevé l'infraction (11), la commission d'inspection examine les cahiers de composition et expose ses conclusions :

- écriture : « les principes sont bons, les élèves ont d'heureuses dispositions ».
- exemples choisis: « ils n'(ont) aucun rapport avec l'instruction républicaine... au contraire les mots de dieu, de Rome et de rois y (sont) répétés d'une manière choquante... »
- calcul décimal et nouvelles mesures :
 - « ... ils nous ont paru être exécutés d'après les meilleurs principes... Nous en avons marqué notre satisfaction aux dits citoyenne Lespine et Varin, fâchés pourtant de n'avoir pu en féliciter ceux des élèves qui pouvaient à cet égard mériter des éloges. »

